

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 1
Votants : 9

Envoyé en préfecture le 19/09/2025
Reçu en préfecture le 22/09/2025
Publié le 22-09-2025
ID : 041-214101321-20250616-DB684-DE

COMMUNE DE MEHERS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à 18h30 heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 12 juin 2025

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, LIONS Pascale, POINTEAUX Joseffe, LAROCHE Romain, FRANQUELIN Florentin

Absent(s) excuse (s): BROUHENA Christelle DEBRUYNE Caroline

Absent(s) non excusé(s) : VALLETTA Annick

Pouvoir(s) : Mme DEBRUYNE Caroline donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie-Pierre

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie- Pierre

684- Acquisition des parcelles cadastrées section OC n° 692, 698 et 700

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a acquis le 13 février 2024, l'ancienne ferme « MARQUET » afin de la transformer en résidence d'habitat inclusif pour personnes âgées.

Cette acquisition n'englobant pas la totalité du bâtiment, M le maire propose au conseil d'acquérir via l'EPFL Cœur de Loire, les parcelles cadastrées section OC n° 692 (20m²) n° 698 (4745 m²) et n° OC 700 (135 m²) pour la somme de 30 000 ,00 € hors frais d'acquisition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

L'acquisition des parcelles cadastrées section OC n° 692 (20m²) n° 698 (4745 m²) et n° OC 700 (135 m²) pour la somme de 30 000 ,00 € hors frais d'acquisition

Autorise M le maire à signer tout document se rapportant à cette acquisition

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le maire,
LIONS Gilles

la secrétaire de séance,
FICHTEN Marie-Pierre



Transmis en préfecture le 19.09.2025
Certifié exécutoire le 22.09.2025

